

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERDIS
SEANCE DU 28 MARS 2025**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_029-DE



Date de convocation

21 mars 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Jean-François LEFEBURE (procuration de Maryse TRIPIER), Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET (procuration de Sylvain GALOPIN), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Maryse TRIPIER (procuration à Jean-François LEFEBURE), Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Sylvain GALOPIN (procuration à Philippe GILLET), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Absent : Julien SCIAUVAUD

Charbel EL HANNA est nommé secrétaire de séance.

2025-029 : Budget annexe Eau et Assainissement / Compte financier unique 2024

Madame l'adjointe au maire Dominique DENIS, rapporteur de la commission Finances rappelle à l'assemblée que le compte financier unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, auparavant produits en fin d'exercice comptable.

Une note synthétique de présentation, annexé à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux.

A l'issue de la présentation du CFU, Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Madame Madeleine OLANIER, doyenne de l'assemblée, est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte financier unique du budget annexe Eau et Assainissement qui donne les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Exploitation
Recettes	157 024,72 €	139 616,86 €
Dépenses	94 685,45 €	175 159,46 €
Résultat	62 339,27 €	-35 542,60 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
Investissement	466 765,68 €	0,00 €	62 339,27 €	529 104,95 €
Fonctionnement	144 875,43 €	0,00 €	-35 542,60 €	109 332,83 €

Résultat cumulé

	Investissement	Fonctionnement
Résultat exercice	62 339,27 €	-35 542,60 €
Résultats antérieurs reportés	466 765,68 €	144 875,43 €
Résultat de clôture	529 104,95 €	109 332,83 €
Solde restes à réaliser exercice	-200 889,88 €	0,00 €
Résultat cumulé	328 215,07 €	109 332,83 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note synthétique de présentation du compte financier unique 2024, pour le budget annexe Eau et Assainissement,

Vu le compte financier unique 2024 du budget annexe Eau et Assainissement,

Considérant que le CFU me en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Entendu la présentation de Madame l'adjointe au maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget annexe Eau et Assainissement,
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU





MAIRIE

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 605 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2024). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Section d'Exploitation

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024	Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024
011- Charge à caractère général	22 960.91 €	20 647.74 €	70- Vente de produits fabriqués	73 287.87 €	82 736.43 €
65- Autres charges de gestion	1.27 €	0.00 €	74- Subventions d'exploitation	2 407.80 €	0.00 €
67- Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	75- Autres produits de gestion courante	13 429.67 €	9 290.88 €
68- Dotations aux provisions	1 200.00 €	1 200.00 €	77- Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	135 789.99 €	153 311.72 €	042- Opérations d'ordre de transfert	47 589.55 €	47 589.55 €
Total Dépenses	159 950.93 €	175 159.46 €	Total Recettes	136 714.89 €	139 616.86 €
			Résultat de l'exercice	-23 236.04 €	-35 542.60 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	144 875.43 €	109 332.83 €

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont en légère hausse par rapport à l'exercice précédent avec l'augmentation du produit des surtaxes eau potable et assainissement collectif. Les produits de gestion courante sont en baisse d'environ 4 000 € et correspondent aux dotations annuelles pour frais de contrôle versées par le délégataire (6 939,88 €), à une taxe de raccordement au réseau EU (1 300 €) et à un remboursement de sinistre (1 051 €).

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont également progressé en 2024 (+9.51 € soit 15 208.53 €), avec notamment la hausse des opérations d'ordre de transfert (+18 000 € environ) pour l'amortissement des opérations d'investissement réalisées. Les dépenses relatives aux charges à caractère général sont stables à hauteur de 20 647.74 €, avec la fourniture de kit d'économies d'eau aux usagers pour 12 231 €, et la réalisation de travaux d'entretien sur les réseaux à hauteur de 6 890.38 € (regards, tampons, etc.) Les autres dépenses d'exploitation correspondent à la participation au satèse versée au département du Loiret (810 €). Enfin à la demande du service de gestion comptable de Montargis, une provision pour dépréciation des actifs circulants a de nouveau été réalisée à hauteur de 1 200 €.

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024	Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024
16- Emprunts et dettes assimilées	25 474.90 €	25 474.90 €	13- Subventions d'investissement	0.00 €	3 713.00 €
20- Immobilisations incorporelles	29 344.22 €	4 166.00 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	23 066.22 €	17 455.00 €	040- Opérations d'ordre de transfert	135 789.99 €	153 311.72 €
23- Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	041- Opérations patrimoniales	27 402.24 €	0.00 €
040- Opérations d'ordre	47 589.55 €	47 589.55 €			
041- Opérations patrimoniales	27 402.24 €	0.00 €			
Total Dépenses	152 877.13 €	94 685.45 €	Total Recettes	163 192.23 €	157 024.72 €
			Résultat de l'exercice	10 315.10 €	62 339.27 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	466 765.68 €	529 104.95 €

Restes à Réaliser - Section d'investissement

Dépenses

Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations incorporelles	15 023.08 €
21- Immobilisations corporelles	41 252.16 €
23- Immobilisations en cours	144 614.64 €
Total RàR Dépenses	200 889.88 €
Solde des restes à réaliser 2024	- 200 889.88 €

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2024 sont stables par rapport à l'exercice précédent, et sont constituées par les opérations d'ordre de transfert qui correspondent à l'amortissement des opérations d'investissement réalisées, ainsi que par des opérations patrimoniales.

Dépenses d'Investissement

En dehors des opérations d'ordre de transfert, qui correspondent à l'amortissement des subventions obtenues pour les équipements et du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement 2024 sont en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Sur le chapitre 20 des immobilisations incorporelles, les dépenses correspondent à la réalisation de l'analyse des risques de défaillance du système d'assainissement. Sur le chapitre 21 des immobilisations corporelles, ont été réalisés les travaux

suivants : la rénovation de la clôture du forage d'eau potable au Baugé, la reprise création d'un regard.

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2024	CFU 2024	RàR 2024
Dépenses	1 629 857.53 €	891 858.49 €	249 042.92 €
Recettes	1 629 857.53 €	1 235 165.99 €	95 196.99 €
Section de fonctionnement	BP 2024	CFU 2024	RàR 2024
Dépenses	2 632 003.07 €	2 054 481.23 €	0.00 €
Recettes	2 632 003.07 €	2 887 948.92 €	0.00 €
Total des Dépenses	4 261 860.60 €	2 946 339.72 €	249 042.92 €
Total des Recettes	4 261 860.60 €	4 123 114.91 €	95 196.99 €
Solde	0.00 €	1 176 775.19 €	-153 845.93 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Excédent de fonctionnement reporté N-1	179 244,26 €	168 111,47 €	144 875,43 €
Recettes réelles de fonctionnement	106 831,26 €	89 125,34 €	92 027,31 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	286 075,52 €	257 236,81 €	236 902,74 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 014,75 €	22 960,94 €	20 647,74 €
Marge brute ou épargne de gestion	266 060,77 €	234 275,87 €	216 254,73 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Épargne brute	266 060,77 €	234 275,87 €	216 254,73 €
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Épargne nette	240 585,87 €	208 800,97 €	190 779,83 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
 - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
 - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
 Reçu en préfecture le 04/04/2025
 Publié le 
 ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_029-DE

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Capital restant dû au 01/01/N	307 482,52 €	282 007,62 €	256 532,72 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	282 007,62 €	256 532,72 €	231 057,82 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	107,34 €	98,48 €	88,88 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	2,64	2,88	2,52
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,06	1,10	1,07